

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Management stratégique parc. Pilotage des organisations et management durable - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Management stratégique parc. Pilotage des organisations et management durable - 2ème année comme suit :

Membres du jury

LAGRANGE Samuel, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
ROCHETTE Corinne, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

LEBRUMENT Norbert, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.
HILLAIRET Dieter, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
JONVAUX Rodolphe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
MOUSTAHLAF Mounir, PROFESSIONNEL

Semestre 2

LEBRUMENT Norbert, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.
HILLAIRET Dieter, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
JONVAUX Rodolphe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
MOUSTAHLAF Mounir, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024